



## Rupture conventionnelle en mi-temps thérapeutique suite AT

Par **Lili21850**, le **11/04/2016 à 15:03**

Bonjour,

Suite à un accident du travail le 18/12/2015, j'ai repris mon activité le 29/03/2016 en mi-temps thérapeutique. Je souhaiterais bénéficier d'une rupture conventionnelle de mon contrat de travail. J'ai 19 mois d'ancienneté.

Est-il possible de conclure une rupture conventionnelle dans mon cas ?

Je vous remercie.

Cordialement.

Par **DRH juriste**, le **11/04/2016 à 15:21**

Bonjour,

A partir du moment où le médecin du travail vous a déclaré apte lors d'une visite de reprise, le fait que vous soyez en mi-temps thérapeutique ne vous interdit pas de signer avec votre employeur (s'il en est d'accord) une convention de rupture amiable de CDI.

Par contre, ce ne serait pas possible si le médecin du travail vous avait déclaré inapte.

Par **P.M.**, le **11/04/2016 à 19:14**

Bonjour,

Effectivement, il faudrait avant tout que l'employeur en soit d'accord...